



# FRANCE

## Une réforme mention passable

**Les mesures pour la sixième annoncées mercredi par le ministre Pap Ndiaye peinent à convaincre le corps enseignant, qui redoute des propositions «très cosmétiques».**

Un soufflé qui retombe? Après avoir affirmé en septembre vouloir s'attaquer au collège, qualifié d'«*homme malade du système scolaire*», puis sans cesse repoussé ses déclarations sur le sujet, le ministre de l'Éducation nationale a finalement annoncé mercredi sur RMC et BFM TV une réforme qui ne risque pas de bousculer le collège. Pap Ndiaye a décidé de se concentrer sur la classe de sixième dans laquelle «*trop d'élèves ne maîtrisent pas les fondamentaux*», à savoir lire, écrire, compter. Le ministre s'appuie sur les résultats des évaluations nationales menées en septembre en CP, CE1 et sixième publiés fin novembre. A leur entrée en sixième, 27% n'ont pas le niveau requis en français, près d'un tiers en maths. A peine un élève sur deux sait lire un texte avec facilité.

**Volontariat.** Pour y remédier, Pap Ndiaye propose d'instaurer une fois par semaine, dès la rentrée 2023 et pour chaque élève de sixième, une heure «*de renforcement ou d'approfondissement*» en maths ou en français. Une aide qui se fera par petits groupes selon les compétences des élèves, «*afin de remédier aux difficultés des plus fragiles et de cultiver l'excellence des plus à l'aise*», explique le ministre dans un communiqué. Qui assurera ces cours de soutien? Les professeurs des collèges parce que «*cela fait partie de leur mission*», précise une source ministérielle. Mais aussi, et c'est l'idée phare de cette mesure, des professeurs des écoles qui interviendront sur la base du volontariat «*pour un agrafage meilleur entre le primaire et le secondaire parce qu'on sait que la marche d'entrée en sixième est très difficile*», a justifié le

ministre. Pap Ndiaye s'inspire largement du programme «*Sixième tremplin*», une expérimentation menée depuis septembre – qui n'a donc pas encore été évaluée – dans l'académie d'Amiens (*lire ci-contre*). Les élèves en difficulté seront identifiés lors des évaluations nationales de septembre et «*au moment du conseil école-collège*» qui se réunit au moins deux fois par an, précise le ministère. Autre annonce notable, le dispositif «*Devoirs faits*», proposé depuis 2017 à tous les élèves volontaires pour travailler les devoirs au collège plutôt qu'à la maison, sera désormais obligatoire «*pour donner davantage d'autonomie aux élèves et ainsi réduire les inégalités devant les apprentissages*», précise le ministère. «*Aujourd'hui, cela ressemble plus à un soutien dans une matière plutôt qu'à une aide*

*aux devoirs*», pointe Stéphane Crochet du SE-Unsa, qui dénonce une «*réforme du collège superficielle avec un risque d'épuisement important pour les professeurs des écoles volontaires*». Ces derniers ne pourront en effet intervenir au collège qu'au moment de la pause méridienne ou le mercredi matin s'ils ne sont pas en semaine de quatre jours et demi.

**Habile.** «*Le gouvernement cherche à nous faire travailler plus pour gagner plus*», estime Guislaine David, cosecraire générale du SnuiPP-FSU, premier syndicat du primaire. Une façon habile, selon elle, de proposer une nouvelle mission aux enseignants, à intégrer dans le fameux pacte mis en avant par le ministre pour augmenter le salaire des profs assumant des tâches supplémentaires.





*«Ce sont des annonces très cosmétiques. Alors que nos moyens baissent, cette heure de soutien n'est ni fléchée ni financée donc je ne vois pas comment on va trouver une heure de soutien pour tous les élèves dans chaque collège de France», s'interroge Sophie Vénétitay, la secrétaire générale du syndicat Snes-FSU, premier syndicat du secondaire.*

Comme le ministre n'aime décidément pas tout annoncer d'un bloc, l'avenir des cinquièmes, quatrièmes et troisièmes sera discuté dans les prochaines semaines lors d'une concertation avec l'ensemble de la communauté éducative. Elle pourra «porter sur les modalités d'évaluation» et «le diplôme national du brevet sera révisé s'il le faut», précise le ministère.

**C.Bf**

